

Frais de scolarité IFEPSA

Rentrée 2025

L'IFEPSA propose des tarifs individualisés au plus proche des situations familiales de chaque étudiant. Les coûts sont exprimés en euros et correspondent à une année universitaire.

► Calculez votre propre montant de scolarité

Le calcul du Quotient Familial IFEPSA (QFIFEPSA)

Revenu Fiscal de Référence / Nombre de parts

Avis d'imposition 2024 sur les
revenus 2023

Simulateur de frais de
scolarité en ligne



Licence STAPS (L1, L2, L3)
Master STAPS (M1 et M2) | Master MEEF (M1 et M2)

QFIFEPSA	Tarif de scolarité
Inférieur à 284	3000 € (seuil minimal)
Entre 284 et 15 000	2958 € + (0,148 x QFIFEPSA)
Entre 15 000 et 28 817	5178 € + 0,0812 x (QFIFEPSA - 15 000)
Supérieur à 28 817	6 300 € (seuil maximal)

Licence STAPS APAS option Kiné

La Licence STAPS APAS option Kiné permet de suivre un cursus condensé en L1 et L2 en une seule année. Les frais de scolarité sont donc majorés de **1 400 €**.

Licence STAPS ACCESS

incluant le BPJEPS APT, AAN ou AF

La Licence 1 STAPS ACCESS s'articule sur deux années universitaires. La première année, l'étudiant paie une partie de la formation universitaire et le BPJEPS adossé. La seconde année, l'étudiant s'acquitte uniquement de la seconde partie universitaire. Le coût de la formation du BPJEPS est fixé pour tous à **5 200 €**.

► Les frais complémentaires

- Les frais de dossier : **300 €**
- Les droits d'inscription des Universités Publiques de Convention reversés à l'Etat : de **125 € à 368 €** en 2024/2025
Licence STAPS : de 125 à 295** € | Master : de 125* à 368** € (*étudiant boursier - ** étudiant non-boursier)*
- La contribution Master 1ère année (uniquement pour les non-IFEPSA en Licence) : **300 €**
- L'assurance Frais de scolarité WTW reversée à l'organisme (facultatif) : **129 €** en 2024/2025

► Les réductions spécifiques

Des réductions de scolarité peuvent être accordées sur demande pour raisons exceptionnelles (réduction famille inter-UCO, veille sociale...). Il est alors nécessaire d'adresser un courrier de demande circonstanciée mentionnant le numéro des étudiants concernés et la formation suivie.

Renseignements

Delphine Courant
Responsable comptable et financière
dcourant@uco.fr | 02.41.45.26.42

À noter

Un acompte de **1 000 €** est demandé lors de l'inscription. Un **prélèvement en 9 mois** est proposé (de septembre 2025 à mai 2026).

ifepsa.uco.fr

